

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2014

### COMPTE RENDU DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

#### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application des articles L 2121-15 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

**Monsieur FUSTER est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.**

#### ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014 CONCERNANT LE BUDGET GENERAL ET LES BUDGETS ANNEXES

Il est fait obligation aux Conseils Municipaux des communes de plus de 3 500 habitants de tenir un débat d'orientations générales des budgets dans un délai de deux mois précédant l'examen de ceux-ci. Le Conseil Municipal devra donc débattre des taux d'imposition pour l'année 2014, des grandes masses budgétaires et des principaux investissements. Le rapport est joint à la présente convocation.

#### CHOIX DU MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

L'actuel contrat d'affermage se termine le 31 décembre 2014. Il est proposé de décider le recours à la procédure de délégation de service public à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et de lancer la consultation nécessaire. Le rapport de principe sur le recours à la délégation de service public est joint à la présente convocation.

**Voté à la majorité : 2 contre : M. CHERY - M. GABILLAS**

#### CONVENTION POUR LA FOURNITURE D'EAU POTABLE AVEC LA COMMUNE DE MILLANCAY

Les collectivités, pour pallier des interruptions de production ou de fonctionnement, mettent en place des interconnexions des réseaux de production d'eau potable ; celle avec Millancay doit intervenir au moment de la réhabilitation de son réservoir d'eau potable. La convention prévoit la répartition des dépenses d'investissement et le coût de la fourniture éventuelle.

**Voté à la majorité : 1 abstention : M. GABILLAS**

## **OPERATIONS IMMOBILIERES**

### **VENTE D'UN TERRAIN FAUBOURG D'ORLEANS**

Le rapport et le plan parcellaire sont joints à la présente convocation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS) :**

- décide la vente du terrain cadastré section BC n° 393, de 173 m<sup>2</sup>, au prix de 35 euros le mètre carré ;
- indique que l'acquéreur bénéficiera d'un droit de passage sur la parcelle cadastrée section BC n° 394, de 245 m<sup>2</sup> ;

### **VENTE D'UN TERRAIN RUE DU BELLAY**

Le rapport et le plan parcellaire sont joints à la présente convocation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS) :**

- décide la vente du terrain cadastré section BP n° 222, d'une superficie réelle de 643 m<sup>2</sup>, pour un prix forfaitaire de 15 000 euros ;

### **P.R.U. DU QUARTIER SAINT-MARC : AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE PARTICIPATION AVEC TDLH ET CONVENTION AVEC LE PACT DE LOIR-ET-CHER**

La convention signée avec TDLH prévoyait un versement de 157 348 euros en 2014. Compte tenu de la difficulté de reloger un ménage, TDLH a fait appel au PACT de Loir et Cher, qui a acquis une maison pour l'abriter. Aussi, il est prévu de diminuer de 20 000 euros la subvention de TDLH en 2014 et de proposer d'accorder un financement du même montant au PACT de Loir et Cher afin de réaliser les travaux nécessaires à l'installation de ce ménage.

**Voté à la majorité : 1 abstention M. GABILLAS**

### **3F-SA JACQUES GABRIEL – OPERATION DE CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS SUPERPOSES (7 LOGEMENTS PLUS ET 1 LOGEMENT PLAI) "SITE DE LA VICTOIRE" : GARANTIE D'EMPRUNTS**

Le rapport est joint à la convocation ainsi que la demande de garantie et la convention.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (2 abstentions : M. CHERY et M. GABILLAS) d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt n° 4115 souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.**

## **CONVENTIONS DE SERVITUDE POUR L'INSTALLATION D'OUVRAGES DE DISTRIBUTION ET DE RACCORDEMENT ERDF**

Des conventions avec ERDF prévoient l'installation de câbles de distribution et de grilles réseaux sur les parcelles BH n° 781 et AP n° 350 (bâtiment pôle emploi) et sur la parcelle AY n° 743 (projet de la Victoire). Monsieur le Sénateur-Maire est autorisé à les signer ainsi que les actes notariés constituant les servitudes.

**Voté à l'unanimité**

## **REMISE GRACIEUSE DE PENALITES CONCERNANT UNE TAXE D'URBANISME**

Il est proposé d'accorder une remise gracieuse de pénalité concernant la taxe d'urbanisme du permis de construire n° 19411R0008 pour la somme de 285,27 euros.

**Voté à l'unanimité**

## **PERSONNEL COMMUNAL**

Le rapport est joint à la présente convocation.

## **PERSONNEL COMMUNAL - CRÉATION D'UN COMITÉ TECHNIQUE COMMUN ENTRE LA COMMUNE DE ROMORANTIN-LANTHENAY ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – N° 14/01 – 10/A**

- **Création d'un comité technique commun entre la commune de Romorantin-Lanthenay et le Centre Communal d'Action Sociale**

**Voté à la majorité : 4 abstentions (M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. GABILLAS)**

- **Tableau des effectifs**

**Voté à la majorité : 4 abstentions (M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. GABILLAS)**

- **Ecole de Musique : rémunération accessoire**

**Voté à la majorité : 4 abstentions (M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. GABILLAS)**

- **Ecole de Musique : contractuel : augmentation du temps de travail**

**Voté à la majorité : 4 abstentions (M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. GABILLAS)**

➤ **Service de la Petite Enfance : intervention d'un psychologue**

Voté à la majorité : 4 abstentions (M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. GABILLAS)

➤ **Médiathèque municipale et service communication : rémunération des intervenants**

Voté à la majorité : 4 abstentions (M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. GABILLAS)

➤ **Mises à disposition du personnel : avenant**

Voté à la majorité : 4 abstentions (M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. GABILLAS)

➤ **Mises à disposition du personnel : reconduction**

Voté à la majorité : 4 abstentions (M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. GABILLAS)